

■ **Henmar SA**, à Meinier, CH-660-1111992-5, prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés civiles, commerciales, etc. (FOSC du 18.10.2006, p. 9). Nouveau but: réaliser toutes opérations immobilières non prohibées par la Lex Friedrich; la société pourra intercéder ou accorder des prêts en faveur de ses actionnaires ou de tiers, se porter caution ou garante d'emprunts souscrits par la société elle-même, ses actionnaires ou des tiers, nantir ses actifs en fournissant des gages de toute nature, notamment des gages immobiliers; importation, exportation, achat et vente de tous produits manufacturés ou non ainsi que toutes opérations commerciales et financières. Statuts modifiés le 16.10.2007.

Journal no 13569 du 22.10.2007
(04171870 / CH-660.1.111.992-5)